



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E100172

VALABLE JUSQU'AU 31/12/2023

ÉDITÉ LE 20/12/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/07/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 503 332 272 00023

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 0042982-1

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 153 046 424 Z 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 153 046 424 Z 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2022

Raison sociale : EPC PRO

LA RACINIÈRE
53700 VILLAINES LA JUHEL

Téléphone : 02 43 03 29 25

Fax : 02 43 03 87 97

Portable :

Site Internet :

E-mail : brehin.eric@orange.fr

Responsabilité légale :

BREHIN ERIC GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	01/01/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/09/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/11/2019
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	29/09/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	29/09/2021
o Ventilation mécanique	29/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.